

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 septembre 1933.

La discussion est ouverte sur l'approbation du bilan et du compte de profits et pertes, arrêtés au 31 décembre 1932. Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

L'assemblée donne ensuite décharge à MM. les administrateurs et commissaires pour leur gestion de l'exercice 1932.

Elle réélit Messieurs Albert Paulis et Robert Thys en qualité d'administrateur et Monsieur Gaston de Formanoir de la Cazerie en qualité de commissaire.

Bruxelles, le 14 septembre 1933.

Pour copie conforme,

Un Administrateur,

(S.) A. LIÉNART.

Société de Plantation de l'Elaeis au Kasai dite « Plantexel ».

(Société congolaise à responsabilité limitée).

Siège social : Léopoldville — Congo Belge.

Siège administratif : n° 35, rue de Malines, Bruxelles.

Constituée le 30 mars 1928, publié aux annexes du Moniteur Belge du 23/24 avril 1928, acte n° 5367, et Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 juin 1928. Statuts modifiés le 16 janvier 1929, publiés aux annexes du Moniteur Belge du 24 février 1929, acte n° 2237, et au Bulletin Officiel du Congo Belge du 15 mars 1929, et par acte du 6 juillet 1929, publié aux annexes du Moniteur Belge du 26 juillet 1929, acte n° 12378, et Bulletin Officiel du Congo du 15 octobre 1929, et par acte du 7 février 1931, publié aux annexes du Moniteur Belge du 18 mars 1931, acte n° 2630, et par acte du 29 mai 1931, publié aux annexes du Moniteur Belge du 24 septembre 1931, acte 13185.

Registre du commerce n° 586.14.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1932.

ACTIF.

<i>Immobilisé</i> :	Fr. 3.815.152,20
<i>Réalisable</i> :	» 1.204.542,—
<i>Disponible</i> :	
Caisse, banque et chèques postaux	» 72.118,46
<i>Résultats</i> :	
Perte nette actuelle	» 1.258.614,33
	Fr. <u>6.350.426,99</u>

PASSIF.

Envers la société :

Capital		Fr. 5.000.000,—
Amortissements : antérieurs	Fr. 587.569,95	
de 1932	» 233.449,72	
	<hr/>	Fr. 821.019,67

Envers les tiers :

Divers créditeurs		Fr. 527.647,32
-----------------------------	--	----------------

Divers :

Compte de régularisation		Fr. 1.760,—
		<hr/>
		Fr. 6.350.426,99
		<hr/> <hr/>

COMpte DE PERTES ET PROFITS.

DÉBIT.

Solde à nouveau au 1 ^{er} janvier 1932		Fr. 967.629,68
Frais généraux	»	414.393,08
Amortissements	»	233.449,72
		<hr/>
		Fr. 1.615.472,48
		<hr/> <hr/>

CRÉDIT.

Bénéfice brut d'exploitation		Fr. 270.740,92
Profits divers	»	86.117,23
Perte des exercices antérieurs	Fr. 967.629,68	
Perte de l'exercice 1932	» 290.984,65	
	<hr/>	Fr. 1.258.614,33
		<hr/>
		Fr. 1.615.472,48
		<hr/> <hr/>

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

- M. Ceulenaere Hector, bourgmestre, à Maldegheem, f. f. de président.
- M. Goedertier, Arsène, banquier, rue de la Déportation, n° 5, Wetteren.
- M. Goedertier, Joseph, avocat, n° 101, rue Charles-Quint, à Gand.
- M. Moyaert, Géry, directeur de sociétés, Bashishombe (Congo Belge).
- M. Moyaert, Joseph, négociant, rue du Moulin, n° 10, Sinte-Mariaburg.
- M. Schotte Hypolite, industriel, place des Bourgmestres, Alost.
- M. Van Overstraeten, Emile, négociant, rue de la Station, Ypres, 35, administrateur-délégué.

COLLÈGE DES COMMISSAIRES.

M. Lorré Maurice, négociant, n° 7, rue de la Station, Wetteren.

M. Mahieu Gustave, négociant, n° 66, rue des Chiens, à Ypres.

M. Vergracht, Félix, négociant, boulevard Maréchal French, Ypres.

La démission de ses fonctions d'administrateur offerte par M. Goedertier Joseph, est adoptée.

Les administrateurs sortants, MM. Schote Hippolyte, Van Overstraeten Emile, et Moyaert Joseph sont réinstallés dans leurs fonctions.

L'assemblée décide de ne pas pourvoir au remplacement de M. Goedertier Arsène, administrateur sortant.

Les commissaires sortants, MM. Gustave Mahieu et Félix Vergracht sont réinstallés dans leurs fonctions.

L'assemblée décide de ne pas pourvoir au remplacement de M. Maurice Lorré, commissaire sortant.

Pour copie conforme :
L'administrateur-délégué,
(S.) E. VAN OVERSTRAETEN.

Enregistré à Bruxelles (A. S. S. P.), le 17 août 1933. Volume 763, folio 51, case 3.
Reçu : quinze francs.

Le Receveur,
Illisible.

Société des Chemins de Fer vicinaux du Congo.

(Société congolaise à responsabilité limitée)

à Aketi (Congo Belge).

Siège social : Aketi (Congo Belge).

Siège administratif : n° 18, place de Louvain, Bruxelles.

Registre du Commerce de Bruxelles n° 15.174.

Société congolaise à responsabilité limitée, constituée à Bruxelles, suivant actes publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge, du 15 juillet 1924 et au Moniteur Belge, des 16-17-18-19 août 1924, sous le n° 9.980.

Statuts modifiés suivant actes publiés au Bulletin Officiel du Congo Belge des 15 décembre 1924, 15 février 1927, 15 janvier 1932, 15 mars 1932, 15 juin 1933 et au Moniteur Belge des 12 décembre 1924, 15 janvier 1927, 16-17 août 1930, 30 janvier 1932 et 24-25 avril 1933, sous les n°s 13.517 - 599 - 12.975 - 808 et 5.184.